

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



5 Octobre 2021

N° 6

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser**

SOMMAIRE

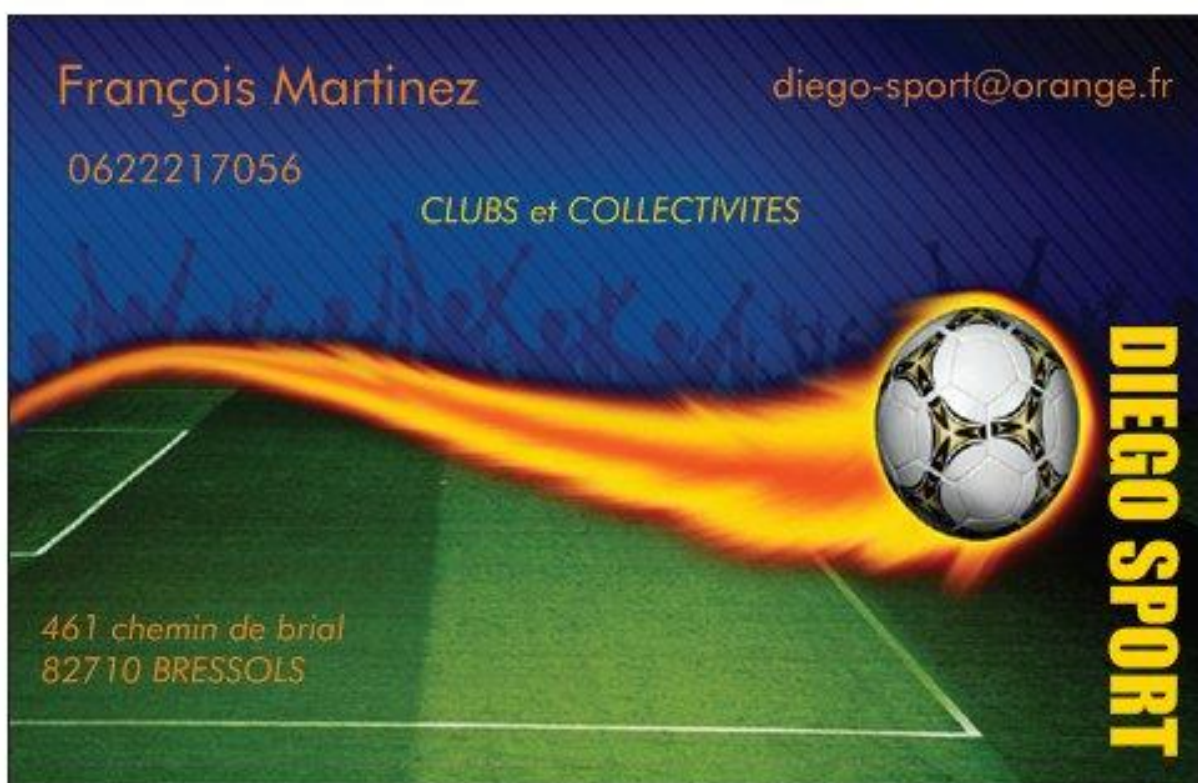


- Réunion de la Commission,
- Pass Sanitaire,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Arbitrage,
- Résultats,
- Sportivité semaine 39,
- Sanctions,
- Litige,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier : Semaines 41 et 42.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 Octobre 2021.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PASS SANITAIRE

Nous rappelons que les clubs doivent nous transmettre leur attestation pour pouvoir accéder aux installations et participer aux compétitions. Lors de l'Assemblée du 16 septembre, l'ensemble des clubs présents a décidé que les **clubs n'ayant pas transmis leur attestation de « Pass Sanitaire » ne pourront pas jouer leur rencontre et auront match perdu.**

Alors dépêchez-vous de nous transmettre votre attestation : AS EVOTEC.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑨ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe**

n'étant pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ REPPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



Cette saison le suivi des licences sera modifié et vous sera présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontre de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (Match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

FC CANTOU'LOUSAIN	Manque carton blanc du joueur BONNEFOUS Yannick
ASC CNES	Manque photo du joueur DESLANDES Maxence sur carton blanc
LES SHADOCKS DE SEILH	Manque carton blanc du joueur PAUTHE Cédric
AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc de 6 licences de joueurs déposées => Disqualification des 6 JOUEURS à compter du 20/09



POUR REGULARISATION DOSSIER

LOLA	Fournir carton blanc du joueur ANTICH Julien (autorisation F7 TOAC 3 ok)
TOLOSA DUCKS	Règlement des licences déposées à vérifier pour le 11/10 au plus tard
TOULOUSE SA	Fournir carton blanc du joueur FAUCHARD Jean claude



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
US AERO FOOT	27/09 (17)				29/11
	04/10 (1)				06/12
ASCA	27/09 (24)				29/11
	04/10 (1)				06/12
ALTRAN FOOT	04/10 (15)	28/09 (15)			06/12
FC BALEC	04/10 (18)				06/12
FC CANTOU'LOUSAIN	20/09 (25)	28/09 (25)			22/11
ASC CNES	20/09 (20)	28/09 (20)			22/11
	27/09 (4)	28/09 (4)			06/12
AS DRT	04/10 (26)	04/10 (26)			06/12
DYNAMO FC	04/10 (19)				06/12
ASEAT	27/09 (21)				29/11
FONBO FC	04/10 (19)				06/12
FORZA VIOLA FC	27/09 (24)	29/09 (24)			29/11
ASFP LUSITANOS	04/10 (22)	04/10 (22)			06/12
IO TEAM	04/10 (16)				06/12
LOLA	27/09 (18)	04/10 (18)			29/11
	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12

LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (20)	28/09(20)			22/11
LES VIEILLES CANAILLES	27/09 (22)	04/10 (22)			29/11
	04/10 (1)				06/12
AS MATRA	04/10 (17)				06/12
MECAPROTEC FC	27/09 (21)				29/11
	04/10 (1)				06/12
MISTRAL PL	27/09 (22)				29/11
NIMBA O.T	04/10 (22)				06/12
PASPORT	27/09 (24)	27/09 (24)	29/09 (24)	04/10 (24)	29/11
	04/10 (1)				06/12
FC POTO	04/10 (27)				06/12
FA ROQUES	04/10 (19)				06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	27/09 (20)				29/11
AJ SAINT EXUPERY	27/09 (27)	27/09 (27)	04/10 (27)	04/10 (27)	29/11
SB SPORTS FC	04/10 (20)				06/12
SOPRA FOOT	27/09 (18)	29/09 (18)			29/11
ATHLETICO TOLOSA	27/09 (41)	04/10 (41)			29/11
	04/10 (25)	04/10 (25)			06/12
OLYMPIQUE TOULOUSE	27/09 (11)	27/09 (11)			29/11
	04/10 (1)				06/12

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

ARBITRAGE

Il est encore possible de s'inscrire aux cours de formation qui commencent début octobre. Si des personnes sont intéressées dans votre club, veuillez nous donner leurs coordonnées.

Les arbitres doivent nous retourner l'attestation du PASS SANITAIRE jointe au bulletin **très rapidement**, condition obligatoire pour accéder aux installations sportives et pouvoir officier.

Certains parmi vous ne nous ont toujours pas transmis leur attestation.

Par ailleurs, les arbitres ne **représenteront leur club** et ne **seront désignés** que si **tous les documents demandés** parviennent au Collectif d'Arbitrage. Or, nous constatons que **certains parmi vous** n'ont rien envoyé ou qu'il manque des éléments pour d'autres. En résumé, si vous voulez être désignés, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Les arbitres possédant un planning doivent l'envoyer de **TOUTE URGENCE** afin de pouvoir être désigné correctement.

Nous portons à votre analyse une suggestion :

Faudra-t 'il, comme pour les clubs, donner une date butoir pour votre réponse et ensuite appliquer une amende ?

RESULTATS

SEMAINE 39 DU 27/09/2021 AU 01/10/2021

Division Excellence : Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	2	-	2	PASPORT	
ASEAT	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
AJ SAINT EXUPERY	5	-	0	DYNAMO FC	
MECAPROTEC FC	4	-	3	FC POTO	

Exempt : LES SHADOCKS DE SEILH

Division Promotion Excellence : Journée 1 aller

USA FOOT	2	-	3	AGATE FC	
ALTRAN FOOT	5	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN	
O. TOULOUSE	3	-	6	ASC CNES	
LOLA	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	


Exempt : IO TEAM

Division Honneur : Journée 1 aller

AS DRT	0	-	1	ASFP LUSITANOS	
MISTRAL P.L.	2	-	1	FC BALEC	
FONBO FC	1	-	3	SAINT ALBAN	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	1	FORZA VIOLA FC	

Exempt : TOULOUSE SA

Division Promotion : Journée 1 aller








ATHLETICO TOLOSA C	4	-	4	SOPRA STERIA FOOT	
ASCA		-		AS MATRA	
FA ROQUES	3	-	5	SB SPORT FC	
TOLOSA DUCKS	3	-	0	NIMBA OT	

Exempt : AS EVOTEC

RATRAPAGE

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1(du 24/09/21)

LES SHADOCKS DE SEILH	3	-	0	IO TEAM	F
-----------------------	---	---	---	---------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC CANTOU'LOUSAIN.

SPORTIVITE SEMAINE 39

NEUF sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / PASPORT du 29/09/21 – Excellence – Journée 1 aller :

Pour " *FAUTE DERNIER DEFENSEUR* " – EXCLUSION –
(**ART 32 – §C – a**),
RUCEL Clément, licence n°55496685, (PASPORT)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre O. TOULOUSE / ASC CNES du 29/09/21 – Promotion Excellence – Journée 1 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/09/2021 (**ART 32 – §B – f**),
PARENT JUNG Etienne, licence n°527398, (ASC CNES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/10/2021.

Rencontre FONBO FC / SAINT ALBAN du 30/09/21 – Honneur – Journée 1 aller:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2021 (**ART 32 – §B – f**),
SAINT MARTIN Eric, (SAINT ALBAN)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 11/10/2021.

LITIGE

Rencontre ASCA / AS MATRA du 29/09/21 – Promotion – Journée 1 aller:

La rencontre ayant été suspendue pour cause de blessure en attente des pompiers, et n'ayant pas pu reprendre au bout de 45 minutes, la sous commission, décide :

- Match à rejouer.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 41 DU 11/10/2021 AU 15/10/2021

Division Promotion Excellence : Journée 2 aller

FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA A Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



La mairie de Toulouse nous a supprimé ou changé certains créneaux pour cette saison. Vérifiez bien les modifications de calendrier.

SEMAINE 41 DU 11/10/2021 AU 15/10/2021

Division : Excellence – Journée 2 aller

DYNAMO FC	PASPORT	M.Cerdan Hb	Ma 12/10	19h45
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 15/10	20h30
AJ SAIN T EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Me 13/10	19h45
ASEAT	MECAPROTEC FC	La Ramée Synthé	Me 13/10	19h45

Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	Remis		
USA FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Me 13/10	20h45
LOLA	ALTRAN FOOT	Sordelo Hb	Me 13/10	19h45
AGATE FC	IO TEAM	R. Barran	Ve 15/10	19h45

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 2 aller

AS DRT	FC BALEC	Sordelo Hb	Je 14/10	19h45
ASFP LUSITANOS	MISTRAL P.L	Castelginest	Lu 11/10	20h30
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium n°4 Synthé	Je 14/10	20h00
TOULOUSE SA	LES VIEILLES CANAIL.	M. Cerdan St	Lu 11/10	19h45

Exempt : SAINT ALBAN

Division : Promotion – Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS MATRA	R. Barran	Ma 12/10	19h45
ASCA	ATHLETICO TOLOSA C	Beaupuy	Me 13/10	20h15
NIMBA OT	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 15/10	19h45
TOLOSA DUCKS	AS EVOTEC	Sordelo St	Je 14/10	19h45

Exempt : FA ROQUES

SEMAINE 42 DU 18/10/2021 AU 22/10/2021

Division : Excellence – Journée 3 aller

PASPORT	SHADOCKS DE SEILH	La Ramée Synthé	Me 20/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 21/10	19h45
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 22/10	20h00
MECAPROTEC FC	AJ SAIN T EXUPERY	Muret Auriol	Lu 18/10	20h00

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 20/10	19h45
ASC CNES	LOLA	M. Cerdan St	Lu 18/10	19h45
IO TEAM	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo St	Me 20/10	19h45
AGATE FC	ALTRAN FOOT	La Ramée Synthé	Ve 22/10	19h45

Exempt : USA FOOT

Division : Honneur – Journée 3 aller

MISTRAL P.L	AS DRT	La Ramée St	Lu 18/10	19h45
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	Argoulets St	Je 21/10	19h45
FONBO FC	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo St	Je 21/10	19h45
SAINT ALBAN	TOULOUSE SA	Saint Alban	Lu 18/10	20h15

Exempt : FORZA VIOLA FC

Division : Promotion – Journée 3 aller

ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Me 20/10	20h15
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ma 19/10	19h45
TOLOSA DUCKS	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 20/10	19h45
FA ROQUES	AS EVOTEC	Roques	Lu 18/10	20h30

Exempt : NIMBA OT

Un rappel concernant le bulletin :

Nous envoyons le bulletin toutes les semaines, avec, en particulier, toutes les modifications concernant les calendriers.

Nous vous avertissons si le bulletin n'est pas fait une semaine.

Donc lorsque vous ne le recevez pas et que cela semble anormal, appelez le secrétariat pour l'en informer.

Si nous n'avons aucun retour, nous considérons que tous les clubs ont reçu le bulletin et nous n'accepterons aucune réclamation sur ces changements de terrains.